

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 9 mars 2020, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-19-022
 - Pour l'immeuble situé au 1057, rue Giroux, dans le cadre d'une erreur d'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial, de rendre conforme une marge de recul avant inférieure du bâtiment principal à 5,74 m au lieu du 6,0 m prescrit par la réglementation.

2. Demande de dérogation numéro DM-20-001
 - Pour l'immeuble situé au 690, rue Marcotte, dans le cadre de la construction d'un garage isolé, d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour latérale gauche à une distance de 2,0 m du bâtiment principal au lieu du 3,0 m exigé par la réglementation.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 12 février 2020.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat